

Règlement de concours 2019 – Oxfam Meme Battle

- Concours de “memes” sur les réseaux sociaux du 13 au 28 février 2019 à 12h.
- Annonce de la gagnante ou du gagnant le 28 février à 16h
- Consigne : créer un “meme” sur la thématique du changement climatique

Règlement:

Article 1:

Le concours est organisé par Oxfam-Solidarité, dont le siège social est situé Rue des Quatre-Vents 60, 1080 Molenbeek.

Article 2:

Les personnes participant à ce concours peuvent être contactées par Oxfam dans le but de leur communiquer les résultats du concours et, le cas échéant, pour leur remettre leur prix. Oxfam respecte la loi sur la vie privée. Vos données personnelles seront rassemblées dans une base de données à des fins de gestion des relations avec nos sympathisant·e·s. Nous ne communiquerons pas vos données à des tiers à des fins commerciales. Vous pouvez à tout moment demander la modification ou la suppression de vos données personnelles en nous contactant au 02/50.17.12 ou par email via edu@oxfamsol.be.

Artikel 3:

Le concours est ouvert à toutes les personnes âgées de 16 ans et plus et qui habitent en Belgique.

Article 4 :

Pour que la participation au concours soit valable, il faut que le “meme” soit publié sur Instagram ou Facebook, accompagné de la mention #oxfammemebattle et du tag @oxfamsol. La publication doit être publique.

Article 5 :

Le concours se déroule du 13 au 28 février 2019. Pour être prises en compte, les images doivent être postées avant le 28 février 2019 à 12h. Le nombre de likes récoltés sera comptabilisé à 12h précises. Si un·e participant·e publie son “meme” sur les deux réseaux sociaux, la publication prise en compte sera celle qui a rassemblé le plus de likes.

Le nom de la personne gagnante sera annoncé le 28 février à 16h. Cette personne sera contactée via son profil Facebook ou Instagram et peut réclamer son prix jusqu’au lundi 4 mars. Sans nouvelles de sa part après cette date, le premier prix reviendra à l’auteur·rice du deuxième “meme” gagnant, et ainsi de suite.

Article 6 :

Le “meme” doit être une image fixe comprenant un texte choisi par le ou la participant·e. L'image peut avoir été retouchée. Le “meme” doit avoir un lien avec la thématique “changement climatique”:

- 1) Le changement climatique, c'est aujourd'hui. Si on ne lutte pas tous et toutes ensemble pour le contrer, les conséquences pour notre planète et pour la vie qu'elle abrite seront irréversibles.
- 2) Il est urgent que les politiques manifestent leur volonté de ne pas dépasser la limite des 1,5 degrés supplémentaires et prennent des mesures concrètes en ce sens, tel que convenu dans l'accord de Paris. Nous croyons à l'énergie verte et renouvelable. Les biocarburants et l'énergie nucléaire ne sont pas des solutions cohérentes au réchauffement climatique.
- 3) En tant que citoyen·ne·s du monde, nous devons adapter notre propre comportement afin de limiter notre empreinte écologique.

Article 7:

L'unique gagnant·e sera déterminé·e de la manière suivante :

Parmi les trois “memes” qui comptabilisent le plus de likes sur Facebook ou Instagram au 28 février 2019, à 12h, le jury Oxfam choisira comme gagnant le “meme” qui aborde la question du changement climatique de la manière la plus adaptée ou la plus drôle. Si l'image a été partagée sur les deux réseaux sociaux, les likes ne sont pas additionnés : sera prise en compte la publication qui, des deux, a récolté le plus de likes.

Article 7bis : Il est interdit d'acheter des likes, sous peine d'être disqualifié·e du concours.

Article 8:

La personne gagnante remporte le prix suivant : un **kit de mobilisation** comprenant le financement d'une belle banderole pour les marches climatiques à venir (peut-être de votre meme?) et un mégaphone pour se faire entendre. En bref, tout ce dont un·e jeune activiste a besoin pour mettre sur pied sa propre action climat. Le prix comprend également une visite chez Oxfam-Solidarité à Molenbeek pour en savoir plus sur le changement climatique.

Article 9:

Les participant·e·s peuvent demander plus d'informations et des conseils à un·e collaborateur·rice du Service Education et Campagnes d' Oxfam. Nous pouvons les aider à comprendre le thème “**changement climatique**” et à trouver une approche ludique. Contact : edu@oxfamsol.be ou 02/501 67 12.

Article 10:

L'organisateur se réserve le droit de refuser les “memes” qui feraient référence à des propos, des symboles ou des actions allant à l'encontre du code éthique et de la vision d'Oxfam-Solidarité. Cette vision est consultable en ligne sur : <https://www.oxfamsol.be/nl/wat-we-doen/over-oxfam/de-visie-van-oxfam>.

Article 11:

Le ou la participant-e est responsable de l'utilisation des images qui peuvent être protégées par des droits d'auteur (copyright). Oxfam n'est pas responsable d'éventuelles violations de ces droits d'auteur par les participant-e-s.

Article 11 bis:

Oxfam-Solidarité asbl décline toute responsabilité quant aux potentielles violations de droits commises par des participant-e-s. En participant au concours, le ou la participant-e libère l'organisateur de toute obligation de répondre aux potentielles réclamations de tiers.

Article 12:

Les questions qui peuvent mener à contestation et qui ne sont pas réglées par le présent règlement seront réglées par l'organisateur. Les décisions du jury ne sont pas susceptibles d'appel.

L'organisateur du concours a le droit de partager les "memes" reçus sur les réseaux sociaux et de les publier sur le site internet d'Oxfam-Solidarité.

Article 13

Ce concours n'est lié à aucune obligation d'achat.

Article 14:

En participant au concours, les participant-e-s marquent leur accord avec ce règlement